

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 15 mars 2004 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller
M. Jean-Martin Cliche, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

2256-150304 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item « Sujets à ajouter » demeure ouvert pour la présente séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

CORRESPONDANCE

- . **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**
 - . Siège au sein du conseil d'administration
- . **AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX**
 - . Consultation de niveau régional sur la mise en place des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale nationale
- . **INTERSECTION**
 - . Séminaire les 5 et 6 mai 2004
- . **SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC**
 - . La Foire des villages 2005

RAPPORTS

- . C.C.U.
- . Procès-verbal du 9 mars 2004

2257-150304 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} MARS 2004**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} mars 2004.

2258-150304 **ADOPTION DES COMPTES #400307 À 400371**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

. Numéro 400307 à 400341	53 541.22 \$
. Numéro 400342 à 400371	55 811.47 \$

2259-150304 **POTHIER DELISLE** (comptes d'honoraires)

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes d'honoraires

- Placements Mane	10 986.38 \$
- Mme Mercier	2 448.13 \$

2260-150304 **BPR GROUPE-CONSEIL** (compte d'honoraires)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement du compte d'honoraires à la firme BPR Groupe-Conseil au montant de 16 224,28 \$ incluant les taxes concernant la mise aux normes et l'alimentation en eau potable.

2261-150304 **JEAN-LUC RACINE – PROJET DE CONSTRUCTION**

ATTENDU que le requérant a déposé une demande de permis de construction d'un cabanon;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 999, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que le critère 5) de l'article 4.9.3 du règlement numéro 999 mentionne, dans le cas de la construction d'un bâtiment accessoire, d'assurer une continuité dans le choix des matériaux, dans le style architectural et dans la forme du toit avec le bâtiment principal;

ATTENDU que les membres du comité sont d'avis que le projet est conforme au critère contenu dans le règlement numéro 999 et qu'il répond aux normes concernant les bâtiments accessoires du règlement de zonage numéro 967;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du cabanon.

2262-150304 **ADOPTION PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NO 1035**

Attendu les explications données par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche sur le projet de règlement No 1035 concernant les usages conditionnels;

Attendu que des objections ont été soulevées quant aux usages relatifs au service de réparation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu de ne pas adopter le projet de règlement No 1035 tel que présenté.

Pour : 1

Contre : 5

VILLE DE CHÂTEAU RICHER (facture service incendie)

REPORTÉ

RÈGLEMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE

REPORTÉ

2263-150304 **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL POUR LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)**

VU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de chlorure de sodium;

VU l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE la ville désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la fiche d'identification préparée en date du 15 mars 2004;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beauré confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium nécessaire pour les activités de la ville et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée par Monsieur Richard Lampron en date du 15 mars 2004;

QUE la ville s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la ville autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au conseil lors de cette réunion;

QUE la ville reconnait, que l'Union des municipalités du Québec recevra de l'adjudicataire un montant de 0,4% (4/10 de 1%) du montant facturé avant taxes de chacune des municipalités participantes;

QUE copies de la présente résolution et la fiche d'identification soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.

2264-150304 **DÉMISSION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'accepter la démission de Mme Marjolaine Mercier de son poste de commis de bureau, laquelle est effective depuis le 12 mars 2004.

2265-150304 **MODIFICATION À LA CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS
(ARTICLE 16)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution #2233-160204 adoptée par le conseil lors de sa séance du 16 février 2004;
- b) de modifier l'article 16 intitulé « Allocation de repas et carte d'identité » de la façon suivante :

16.01 Les pompiers qui ont à travailler plus de 4 heures, lors d'un incendie bénéficient d'un repas payé, par tranche de 4 heures effectivement travaillées, selon les directives fournies par le directeur. Si le repas ne peut être pris au moment de l'évènement, une allocation de 10,00 \$ par pompier sera transférée dans les fonds du « Syndicat des pompiers du Québec – Section Locale Beaurpré. »

- c) d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer les documents nécessaires à cet effet.

AVIS DE MOTION (Règlement No 1036)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le règlement numéro 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour :

- Ajouter des panneaux d'arrêt dans la rue des Cormorans

avec dispense de faire la lecture dudit règlement.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 2

- . Aucune

2266-150304 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 15.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe